

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le vingt-huit Avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES

SAUF M. Alain LEMEUNIER qui a donné pouvoir à M. Jean-François RICHER

Date de la convocation : 21/04/2010

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, **le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

TRAVAUX AMENAGEMENT ACCES ZI EN BEAUVOIR « RUE PASTEUR »**ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX****EXPOSE M. Joël BRUNET**

M. le Maire rappelle la décision de faire réaliser les travaux d'aménagement concernant l'accès au bâtiment en construction rue Pasteur.

Après consultation, l'offre de l'entreprise MOREL TP (associée à RMF) arrive en tête.

Il est fait remarqué que cette entreprise est déjà attributaire du marché aménagement centre village où certaines prestations ne donnent pas satisfaction.

A cette question, M. le Maire répond que des reprises de travaux sont prévues.

Il demande donc à l'assemblée de se prononcer.

PAR 17 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

ACCEPTE le marché de travaux présenté par l'entreprise MOREL TP pour un montant de 58 296,55 € HT

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DGE 2010 au taux le plus haut

MISE EN PLACE D'UN SUR-PRESSEUR**CHOIX DE L'ENTREPRISE****EXPOSE M. Joël BRUNET ET M. Jean-Pierre THIBAUD**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal, la délibération du 23 mars 2010 portant sur la décision de faire installer un sur-presseur au pied du château d'eau.

PAR 17 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

ACCEPTE le marché de travaux présenté par l'entreprise 01 POMPAGE pour un montant de
TRANCHE FERME 18 820 €HT soit 22 508,72 €TTC

ELECTRIFICATION RURALE : ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC rue de la Poste**EXPOSE M. Joël BRUNET**

M. le Maire rappelle la délibération du 16 février 2010 concernant l'inscription des travaux de mise en souterrain de l'éclairage public.

Suite à l'établissement d'un nouveau plan de financement, modifiant les montants initiaux,

PAR 18 VOIX POUR

ACCEPTE le nouveau plan de financement des travaux de l'éclairage public pour un montant de 16 000 € sous convention de mandat avec le SIEA.

ELECTRIFICATION RURALE : ENFOUISSEMENT RESEAUX BASSE TENSION rue de la Poste**EXPOSE M. Joël BRUNET**

M. le Maire rappelle la délibération du 16 février 2010 concernant l'inscription des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension

Suite à l'établissement d'un nouveau plan de financement, modifiant les montants initiaux,

PAR 18 VOIX POUR

ACCEPTE le nouveau plan de financement des travaux d'enfouissement du réseau basse tension pour un montant de 53 000€ sous convention de mandat avec le SIEA.

CONTRAT ENTRETIEN DES PELOUSES DE LA COMMUNE - AVENANT**EXPOSE M. Jean-Pierre THIBAUD**

Suite à une réorganisation interne, le nom de la Sté « ESPACES VERTS TARVEL » a changé . La nouvelle dénomination est « TARVEL »

PAR 18 VOIX POUR

ACCEPTE la nouvelle dénomination

DIT que les factures correspondantes au contrat pour l'année 2010 porteront le nom de « TARVEL »

MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'APPEL D'OFFRES**EXPOSE M. Joël BRUNET**

Afin de régulariser la composition de la commission appel d'offres, il convient de prendre en considération la démission de M. Alain LEMEUNIER pour siéger au sein de cette commission en tant que membre suppléant

PAR 18 VOIX POUR

ACCEPTE la démission de M. Alain LEMEUNIER de ses fonctions au sein de la commission d'appel d'offres en tant que membre suppléant.

ETUDE PREALABLE A L'URBANISATION DES ZONES 2AU ET 1 AU AUX LIEUDITS « LE MENIE ET EN RIGNION » - avenant n°1**EXPOSE M. Jean-Pierre THIBAUD**

Dans la constitution du dossier de marché d'études, l'acte d'engagement aurait dû indiquer le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engageait à exécuter ainsi que les coordonnées bancaires.

PAR 18 VOIX POUR

ACCEPTE l'avenant n°1 présenté par le mandataire du groupement conjoint « Agence 2BR » SCP BERNARD RAMEL ET BOUILHOL indiquant le montant et la répartition détaillée ainsi que les coordonnées bancaires.

MODIFICATION DES STATUTS DU STEASA**EXPOSE M. Jean-Pierre THIBAUD**

Dans sa séance du 25 mars dernier, le STEASA a approuvé la modification de ses statuts concernant notamment son article 2 ; il est substitué la phrase « l'étude globale des réseaux et ouvrages d'assainissement » par « la maîtrise d'ouvrage de toutes les études nécessaires pour garantir le bon fonctionnement global des différents réseaux d'assainissement »

Par 10 VOIX CONTRE ET 8 ABSTENTIONS

EMET un avis **défavorable** à la modification des statuts proposée par le STEASA

Les membres du Conseil municipal font part, dans leur majorité, de leurs inquiétudes face à une très probable hausse de la taxe d'assainissement consécutive au transfert éventuel de la gestion des réseaux communaux au STEASA.

Sans remettre en cause l'utilité des études préalables à l'évolution des compétences du STEASA, le Conseil municipal s'étonne de ne pas avoir eu connaissance des devis correspondants à la somme de 180 000 € inscrite au budget primitif 2010 du STEASA au titre de ces études.

Cette somme sera-t-elle suffisante pour mener les études complètes comme le déclare le STEASA ?

CONVENTION DE REJETS AUTRE QUE DOMESTIQUES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC**EXPOSE M. Joël BRUNET**

Le Syndicat du Traitement des Eaux d'Ambérieu et de Son Agglomération (STEASA) étant propriétaire et maître d'ouvrage de la station d'épuration sise sur la Commune de CHÂTEAU-GAILLARD, il est primordial pour le Syndicat de connaître toutes les futures implantations industrielles, ainsi que leur activité et classement spécifique, qui se raccorderont sur le réseau d'assainissement.

Pour ce faire, une convention de déversement des effluents autre que domestiques au réseau d'assainissement devra être signée entre le STEASA, la société, l'exploitant de la station d'épuration et la commune.

PAR 18 VOIX POUR

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de déversement des effluents autre que domestiques au réseau d'assainissement.

CONVENTION D'AUTORISATION D'EQUIPEMENT D'UN OUVRAGE D'ACCES AUX EAUX SOUTERRAINES ET D'EXPLOITATION DES DONNEES**EXPOSE M. Joël BRUNET**

Dans le cadre de ses prérogatives, le Syndicat Basse Vallée de l'Ain (SBVA) a notamment pour mission de mettre en place sur son territoire un observatoire de la ressource en eau. Pour cela, il sollicite l'autorisation d'équiper le piézomètre, dont la commune est propriétaire, situé au carrefour

des Echelles à CHÂTEAU-GAILLARD, d'un appareil de mesures et de relever périodiquement les données ainsi obtenues.

PAR 18 VOIX POUR

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'autorisation d'équipement d'un ouvrage d'accès aux eaux souterraines et d'exploitation des données dans le cadre d'un réseau de veille intercommunal à intervenir.

FONDS SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**EXPOSE M. Jean-Pierre THIBAUD**

Ce fonds constitue un moyen très opérationnel pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées puisqu'il alloue des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Après avoir communiqué quelques éléments de bilan chiffré, qui ont permis de mesurer l'activité et les résultats du FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT du département, M. THIBAUD demande à l'Assemblée de se prononcer sur le montant de la participation proposée par le Conseil Général en faveur du logement des ménages démunis, soit 0,30€ par habitant, base de la contribution volontaire de la commune.

PAR 18 VOIX POUR

ACCEPTE la participation de 0,30€ par habitant, soit 511,20€ à verser sur le FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT pour l'année 2010.

AUTORISE M. le Maire à procéder au mandatement de cette participation

DECISIONS MODIFICATIVES**EXPOSE Jean-Pierre THIBAUD****PAR 18 VOIX POUR**

AUTORISE les virements de crédits suivants :

Budget annexe Eau	COMPTE 2315310	- 3 400€
	COMPTE 2315320	+ 3 400€

Budget Commune	COMPTE 231318-112	- 950€
	COMPTE 2183	+ 570€
	COMPTE 2184	+ 380€

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHATEAU GAILLARD**EXPOSE M. Joël BRUNET**

VU le projet de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain d'implantation d'une aire de grand passage sur le territoire de la Commune de CHATEAU GAILLARD, et notamment, le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes en date du 1er mars 2010 réactivant le dossier.

M. Le Maire rappelle la délibération du 12 juin 2006 donnant un avis défavorable au projet d'implantation, pour les mêmes raisons,

A L'UNANIMITE

DONNE un avis **DEFAVORALBE** à l'implantation d'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE sur le territoire de la Commune

QUESTIONS DIVERSES

- ELAGAGE FAUCHAGE 2010 : RDV LUNDI 3/05/2010
- EXTENSION TNT : financement par location

estimation travaux	624 200 €
achat terrain	40 000 €

 location 8% de l'investissement, soit 53 136 €/an pour l'extension
- INSTALLATION DU RAMI (relais assistantes maternelles itinérant)

FIN DE SEANCE 22h00.

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 3 mai 2010

Le Maire,

Joël BRUNET